

publicité et les producteurs concernés ignorent donc ce qui se passe.

Je suis sûr que des députés font des démarches auprès du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État chargé des Céréales. Toutefois, notre système politique étant ce qu'il est, avec ses avantages et ses quelques faiblesses, les ministres ne tiennent pas les producteurs au courant de leurs projets, ils ne les avertissent pas de ce qu'ils font ni du moment où ils présenteront une solution. Il est donc particulièrement important que le Sénat se penche sur ce problème.

On m'a déjà signalé aujourd'hui, à l'extérieur du Sénat, que la motion était boîteuse parce qu'elle ne prévoit pas de date pour la remise du rapport. Il est vrai qu'il n'y a pas de date de prévue et qu'on n'y demande pas non plus l'autorisation pour que le comité se déplace, c'est-à-dire qu'il tienne des audiences dans divers endroits du Canada où sévit la sécheresse. J'ai pensé sérieusement à demander au Sénat de modifier le libellé de la motion afin d'y inscrire une date pour la remise du rapport et une demande d'autorisation à se rendre à divers endroits, autrement dit, à tenir des audiences en Alberta, en Saskatchewan et dans la région de la Colombie-Britannique qui est durement frappée.

Après avoir étudié la question, j'ai constaté qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire ces détails dans la motion. L'affaire devrait être renvoyée au comité de direction du comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts. Il appartiendrait au comité de direction de décider s'il doit faire rapport au Sénat à une date précise et s'il souhaite être autorisé à se déplacer au Canada. A mon avis, le comité, quelle que soit son efficacité, ne pourra élaborer un programme en temps opportun. Le gouvernement doit présenter un programme établi d'urgence afin de faire face à la situation. Le comité peut se pencher sur les répercussions à long terme, mais des milliers de bêtes sont actuellement transportées ailleurs. Elles étaient transportées hier, avant-hier et même la semaine dernière.

Le gouvernement a dit dans son rapport hier que si la situation ne changeait pas, il présenterait un programme, mais il nous en faut un dès maintenant. Nous avons besoin d'un programme pour transporter le fourrage, notamment le foin, à destination des régions où les vaches reproductrices meurent de faim, sans exagération aucune. Mon bétail n'est pas touché, je ne plaide donc pas pour moi-même, mais j'ai des voisins qui n'ont pas cessé de nourrir leurs animaux depuis l'hiver dernier parce que l'herbe n'a pas poussé du tout. Ces bêtes meurent littéralement de faim. Elles maigrissent de jour en jour. C'est pourquoi je prétends que les recommandations du comité auraient peu d'utilité dans l'immédiat. Ce processus serait trop long.

Le sénateur Marchand voudra peut-être participer au débat, car il m'a dit plus tôt, aujourd'hui, que les éleveurs de sa région en Colombie-Britannique font aussi transporter leurs bêtes vers des régions où il y a eu de la pluie. Ils sont prêts à comparaître devant le comité dans les jours qui viennent pour donner une évaluation de la situation aujourd'hui, ainsi que leur opinion sur ce qui devrait être fait à long terme pour faire face à des sécheresses à l'avenir.

Je sais aussi que les quatre premiers ministres de l'Ouest se rencontrent aujourd'hui et que l'ordre du jour, selon les média,

comporte deux points, dont l'un est l'opposition de l'Ontario à l'Accord de libre-échange. Ils doivent déclarer au premier ministre de l'Ontario qu'ils n'apprécient pas ses observations sur ce qu'il se propose de faire au sujet de l'Accord de libre-échange. Le second point à l'ordre du jour est la sécheresse dans l'Ouest canadien. La rencontre a lieu sur un yacht au large de la côte ouest afin d'élaborer un programme à cet égard.

Je pourrais m'étendre sur ce sujet, mais je ne veux pas tenir de propos désobligeants. Je me propose aujourd'hui d'obtenir du gouvernement qu'il étudie le problème sérieusement et qu'il agisse avec toute la célérité nécessaire. Voilà pourquoi je m'exprime en termes très mesurés aujourd'hui.

Honorables sénateurs, à propos du projet de loi C-77, le sénateur Stewart nous a signalé hier le fait qu'il se trouve dans cette mesure une disposition permettant au gouvernement d'intervenir en cas de sécheresse. Dans la Partie I du projet de loi C-77,—et je sais qu'il n'a pas encore force de loi, mais cela fait de toute évidence partie de la politique du gouvernement, car autrement il n'en aurait pas été question—sous la rubrique «Sinistres», on précise ceci:

—«sinistre» Situation de crise... causée par les événements suivants ou l'imminence de ceux-ci:

a) incendies, inondations, sécheresse, tempêtes, tremblements de terre ou autres phénomènes naturels...

Suivent les mesures que le gouverneur en conseil sera tenu de prendre s'il croit qu'il se produit un sinistre, qu'il s'agisse de sécheresse, d'inondation ou autre.

Le sénateur Tremblay: Seulement si le projet de loi est adopté.

Le sénateur Olson: Telle doit être la politique du gouvernement car, autrement, il n'en aurait pas été question dans la mesure. Voilà pourquoi je demande au gouvernement de suivre ses propres conseils et de mettre sur pied un programme prévoyant des mesures à prendre en cas de sécheresse.

Pour la gouverne de ceux que ces faits intéresseraient, certains météorologues nous ont appris que la sécheresse qui sévit dans le sud des Prairies est la plus durable et la plus grande jamais vue jusqu'ici dans la région. La situation est même pire que dans les années 1930. Je sais que nous avons mis au point des techniques plus perfectionnées que celles que l'on connaissait lors des années 1930, grâce auxquelles nous pouvons désormais faire face aux périodes de sécheresse. À titre d'exemple, nous avons des appareils qui empêchent l'érosion et la désagrégation du sol, et que nous n'avions pas à l'époque. On a également amélioré les variétés de semences qui sont désormais mieux adaptées aux conditions climatiques et au sol, mais que l'on ne se méprenne pas sur la gravité de la sécheresse.

Elle a commencé en 1984 et ne s'est pas atténuée depuis. Voilà déjà deux hivers où il neige très peu. Au printemps, il n'y pas eu de ruissellement. La faible quantité de neige qui est tombée s'est évaporée. En temps normal, dans cette région du sud des Prairies, il tombe plusieurs pieds de neige qui fondent au printemps. Quand le sol est gelé, il se produit un phénomène que l'on appelle le ruissellement qui remplit les mares d'eau en été. Le bétail s'y abreuve. Voilà des années que cela dure, mais depuis deux ans, il n'y a pas eu de ruissellement au printemps. Dans cette région, il n'y a pas de ruissellement au